

Décret n° 2000-194 du 21 Août 2000
portant nomination du commandant du groupement para
commando

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 2000-193 du 21 Août 2000 portant création du groupement
para commando ;
Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement.

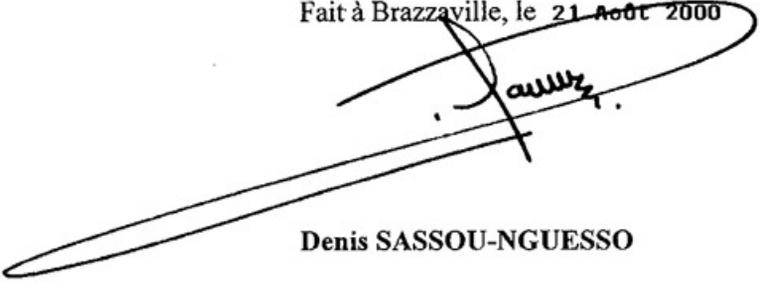
En Conseil des ministres :

DECRETE :

Article premier.- Le colonel (Guy Blanchard)DKOI est nommé, avec rang et prérogatives de
commandant de zone, commandant du groupement para commando ;

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date prise de fonctions du
colonel (Guy Blanchard)DKOI, sera inséré au Journal Officiel.

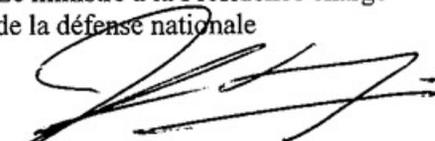
Fait à Brazzaville, le 21 Août 2000



Denis SASSOU-NGUESSO

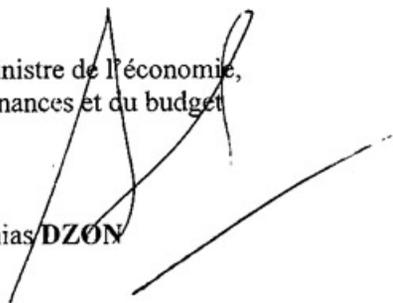
Par le Président de la République,

Le ministre à la Présidence chargé
de la défense nationale



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget



Mathias DZON